

SE-UNSA Marne

Septembre 2012 - spécial 1er degré

Une rentrée sereine ... mais pleine d'attentes !

Ces dernières années, l'école a été maltraitée et affaiblie. Nous savons que tout n'est pas qu'affaire de moyens mais nous savons aussi qu'à force de toujours faire avec moins, de toujours faire plus vite, de toujours en faire plus, on finit par faire moins bien.

Si le SE-UNSA a salué positivement les nouvelles dotations pour la rentrée, si le changement d'état d'esprit est palpable de la part du ministère, cette sérénité ne cache pas les attentes des collègues.

Il faudra dégager rapidement des priorités pour l'école maternelle et la scolarisation précoce, pour une baisse réelle des effectifs par classe, pour une meilleure prise en compte de la difficulté scolaire, pour une vraie politique en matière de langues vivantes, pour une solide formation initiale et continue.

La loi d'orientation qui doit refonder l'Ecole de la République devra aussi apporter des changements concernant directement les conditions de travail et la gestion des carrières de tous les enseignants.

Emparons-nous de ce vaste chantier et contribuons à reconstruire un service public d'éducation digne de ce nom où les enseignants seront fiers d'enseigner et où la réussite et l'insertion sociale de chaque élève deviendra enfin possible.

Le SE-UNSA, exigeant, sera aux côtés de tous celles et ceux qui veulent que les choses changent pour la réussite des élèves. Le SE-UNSA sera exigeant à vos côtés sur les rythmes scolaires, sur la formation des enseignants, sur la réécriture des programmes, sur l'affectation des emplois d'avenir qui devra prioriser l'aide administrative des directeurs d'école, sur le collège qui n'en peut plus d'être le maillon faible du système éducatif, et sur le lycée, avec une réforme qui ne soit plus prétexte à de nouvelles suppressions de postes.

Dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, si ne rien faire serait irresponsable, un simple « ravalement de façade » serait malhonnête vis-à-vis de notre jeunesse.

C'est pourquoi, exigeant et ambitieux pour le changement, le SE-UNSA n'entend pas manquer ce rendez-vous !

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Aline GEERAERTS, Secrétaire départementale



SE-UNSA Section de la MARNE
Maison des syndicats-rez de chaussée
15bd de la paix
B.P.149 51055 REIMS cedex
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
<http://sections.se-unsa.org/51/>

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06/01/78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



L'équipe départementale 1er degré



**Aline
GEERAERTS**

06 14 25 31 19

FISMES Ecole Centre
Titulaire CAPD
Secrétaire générale
Marne

Permanences du lundi au vendredi au local de Reims

Benoît FOLB

06 14 25 29 64

Reims Ecole Elem. Ruissellet
Titulaire CAPD
Responsable
Jeunes Enseignants



**Jean-Michel
ALAVOINE**

06 14 25 30 61

Ecole de Champigny
Titulaire CT
Suppléant CAPD



Hervé DEFONTAINE

Ecole de Pargny-les-Reims
03 26 49 76 06

Eric CHAVEROU
Secteur Vitry le François
Ecole de St Ouen Domprot
03 26 72 26 35



Jeanne TITUS CARMEL

Reims Ecole Turenne
03 26 36 48 92
Suppléante CAPD



Vos délégués du personnel SE-UNSA vous représentent dans les instances qui rythment votre carrière :

I n s t a n c e s



- **Avancement** : CAPD en novembre et hors-classe en juin
- **Affectation** : mouvement CAPD en mai, juin, et groupes de travail
- **Changements de département** : CAPD janvier, juin
- **Formation continue** : CAPD et CT
- **Carte scolaire** : CTS, CDEN, en février, mars, juin, septembre
- **CHS-CT, santé au travail** : toute l'année
- **Commissions action sociale** : 3 fois dans l'année

Nous conseillons, assistons et accompagnons nos adhérents si besoin lors de convocations par la hiérarchie.

Mais ...sans le retour de ce qui se passe dans votre école, sur le terrain, nous ne pouvons intervenir auprès de la Direction académique ou du rectorat.

Ayez le bon réflexe : un petit mail au SE-UNSA si quelque chose vous semble « anormal » ou en dehors des droits !

En plus des publications nationales, le SE-UNSA Marne vous informe :

- **Les flashs infos du SE-UNSA Marne**: la lettre électronique : abonnez vous personnellement en nous communiquant votre adresse courriel. **Les flashs infos sont envoyés systématiquement à chaque école, demandez-le à votre directeur.**
- **Le site départemental** : <http://sections.se-uns.org/51> L'actualité en direct, ainsi qu'en téléchargement, grand nombre de nos publications catégorielles.

Les Réunions d'information syndicale

Tous les collègues peuvent y participer à raison de 2 réunions de 3 h dans l'année : instituteurs, professeurs des écoles élémentaires ou maternelles, réseau d'aide, directeurs, adjoints, brigades ou Zil, **syndiqués ou non syndiqués**

Mercredi 17 octobre : 9H/12H, maison des syndicats, rez de chaussée 15 bd de la paix à Reims
Ordre du jour : Actualité du métier /analyse d'une fiche de paie /vos questions, vos préoccupations (carrière-retraite-droits-vie de l'école)

Mercredi 14 novembre : Préparation **liste d'aptitude à la direction d'école** : 14H/16H30 à Reims (*pas de lettre à envoyer à l'IEN*)

Mercredi 12 décembre : **Enseignant en ASH** à Reims 9H/12H à Reims

COMMENT PARTICIPER ?

Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre sur notre site). Celle-ci est de droit (décrets des 28/05/82 et 12/06/87) au moins huit jours avant.

Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques, du temps de concertation ou ½ journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée

Les stages d'information syndicale

Vendredi 23 Novembre : Directeurs de **SEGPA** à Reims, la journée de 10H à 16H

Mardi 4 décembre : **Jeunes enseignants Titulaires T1 à T4** (Métier, évolution de la carrière ...) à Reims, la journée de 9H à 16H

Pour participer à un stage, une demande d'autorisation d'absences doit se faire au moins un mois à l'avance. Contactez-nous, nous vous enverrons le modèle de lettre.

Les guides du SE-UNSA pour mieux vous repérer :

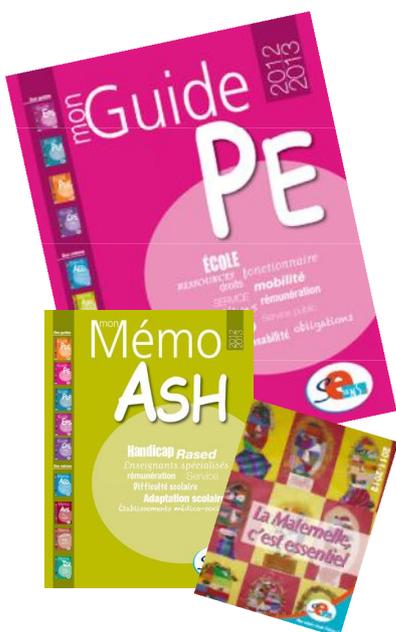
Le SE-Unsa vous propose, à travers ces guides, quelques repères essentiels concernant votre statut de fonctionnaire, votre carrière mais aussi l'exercice du métier et la vie de votre école.

Votre syndicat s'acquiesce ainsi de son premier rôle : **vous informer**. Mais il jette aussi les bases de sa seconde fonction : **intervenir**, lorsque c'est nécessaire, pour **défendre vos intérêts**. Vous trouverez ce soutien auprès des militants sur le terrain, de nos correspondants et de nos élus dans les différentes instances départementales et académiques (CAPD, CTS, CHS-CT...).

Ces collègues sont là pour **vous écouter**, vous **conseiller** et **vous soutenir** dans vos diverses démarches. Bonne rentrée scolaire !

Je commande le guide suivant : PE - ASH - Maternelle

(entourez votre choix)



Nom-prénom
Adresse
CP-Ville
Mon adresse mail personnelle
(vous recevrez la lettre électronique du SE-UNSA 51)

Renvoyez ce coupon à : **SE-UNSA Marne - BP 149 - 51055 REIMS Cedex**
ou faites votre demande par mail à **51@se-unsa.org**



Refondation, mode d'emploi

Le 5 juillet la concertation nationale qui permettra de nourrir la future loi d'orientation et de programmation dont l'ambition est de « refonder l'Ecole de la République » a été ouverte. Une ambition exaltante et urgente qui appelle le dépassement des égoïsmes catégoriels et le refus du scepticisme et du cynisme... Nous n'avons pas le choix : notre Ecole publique laïque ne peut pas plus longtemps continuer à creuser les inégalités et à faillir dans sa mission d'éduquer et instruire ceux qui n'ont qu'elle pour réussir. L'échec n'est pas possible, il se traduirait par la fin du service public d'éducation.

C'est l'ensemble de la communauté éducative et même la Nation tout entière qui sont appelées à contribuer à cette refondation. Le ministère a ouvert un site dédié www.refondonslecole.gouv.fr/ qui présente les problématiques des 4 thèmes et des 21 groupes de travail et appelle chacun à envoyer sa contribution. Les groupes et les thèmes :

La réussite scolaire pour tous :

- La priorité donnée à l'école primaire
- La rénovation du collège
- La redéfinition du socle commun
- Le lycée de la réussite
- La valorisation de l'enseignement professionnel
- La prévention du décrochage scolaire

- Le service public de l'orientation
- Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

Les élèves au cœur de la refondation

- Des rythmes éducatifs adaptés
- Une école attentive à la santé des élèves
- Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
- Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements
- La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

Un système éducatif juste et efficace

- Une grande ambition pour le numérique
- Une école plus juste pour tous les territoires
- Une gouvernance renouvelée
- L'évaluation de l'école repensée
- Les parents, partenaires de l'école

Des personnels formés et reconnus

- Une vraie formation initiale et continue
- Des missions redéfinies pour des personnels reconnus
- Une nouvelle évaluation des personnels

En savoir plus > <http://www.unsa-education.org/>

Aide administrative : la déconvenue !

Il faut bien se rendre à l'évidence, le peu de contrats aidés attribués à l'académie suffit juste à l'embauche d'Assistants Vie Scolaire pour les élèves en situation de handicap, car c'est l'orientation prioritaire donnée par le Préfet.

Combien d'EVS ont encore un contrat en ce début septembre ? Difficile d'obtenir des chiffres !

Combien de contrats pourront être signés en aide administrative ? Pas d'infos non plus du côté des autorités académiques !

Le SE-UNSA avait alerté les députés début juillet pour obtenir le réemploi des personnels ayant encore des droits ... force est de constater que les choses traînent en longueur !

Une chose est sûre : les directeurs feront ce qu'ils peuvent à la rentrée et c'est bien la consigne que leur donne le SE-UNSA :

Je fais ce que je peux !

**Priorité aux élèves, aux familles,
aux collègues, aux partenaires ...
Les enquêtes, les statistiques attendront
que j'ai le temps de m'y consacrer !**



Carte scolaire :

Comptages des élèves à la rentrée, attente de mise à disposition de locaux, ... de nombreuses écoles espèrent encore l'ouverture d'une classe. Pourtant le SE-UNSA avait fortement argumenté début juillet pour ne pas repousser à septembre les ouvertures conditionnelles, arguant des difficultés d'organisation pour les équipes.

Envoyez nous la situation de vos effectifs à la rentrée, nous interviendront au CT de rentrée.

Élections au conseil d'école : les enveloppes préaffranchies ne seront pas systématiques.

Suite aux interventions du SE-Unsa, le ministère écrit aux Recteurs pour leur préciser le cadre dans lequel s'inscrit la préconisation d'enveloppes préaffranchies pour les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école. « Il ne s'agit pas d'une mesure d'ordre générale mais il s'agit, en vertu du principe de gratuité, de répondre favorablement aux électeurs qui souhaiteraient disposer d'enveloppes préaffranchies pour exercer leur droit de vote ». En effet, le BO n°24 du 14 juin 2012, fixant les dates et modalités de ces élections mentionnait **pour la première fois** la nécessité de fournir une enveloppe préaffranchie à chaque électeur. Cette nouvelle disposition représentait un surcote important tout en pouvant être contre-productive, laissant penser aux parents que leur vote devra cheminer par la poste pour être valide.

Ainsi, après cette clarification, les enveloppes préaffranchies ne sont qu'une « recommandation » et « pas une mesure d'ordre générale ».

Les rythmes scolaires ... ou les rythmes de l'enfant ?

C'est LE sujet qui va occuper largement l'actualité des semaines et mois à venir car c'est un sujet qui concerne directement tous nos concitoyens dans leur vie quotidienne qu'elle soit familiale sociale ou économique.



La dernière enquête du SE-UNSA montre que 77% de nos collègues pensent qu'il faut modifier la journée et la semaine scolaire et dans ce cadre, 91% d'entre eux estiment que tous les dispositifs d'aides individualisées doivent être inclus dans le temps scolaire. L'aide personnalisée hors temps scolaire est donc repoussée sans appel !

Pour le SE-Unsa deux écueils doivent être évités :

- ne traiter cette question qu'à l'école primaire. Les collégiens et les lycéens doivent aussi être concernés,
- ne pas considérer que parce qu'on aura revu les rythmes, la question de la difficulté sera résolue par enchantement. C'est un levier. Ce n'est pas le seul.

Questions d'Éduc se penche donc sur la manière dont se construisent les temps des enfants et des jeunes, met en évidence les évolutions, les reculs, les ruptures et interroge les pistes intéressantes à explorer dans l'avenir.

Plus de renseignements, retrouvez-nous sur : <http://www.unsa-education.org>

SOMMAIRE

- L'aménagement du temps de l'enfant : un consensus difficile à trouver ! p.2-3
- Conférence nationale sur les rythmes scolaires : quelles propositions ? p.4
- La complémentarité des temps p.5
- Rythmes scolaires, rythmes de vie ? p.6-7
- Les rythmes en Europe p.8-9
- L'étudiant salarié p.10
- Quel temps d'écrans ? - Bibliographie p.11-12



Dans le primaire, le passage à 4 jours et demi nécessitera une refonte de l'organisation de la semaine tant pour les élèves que pour les enseignants. Ces derniers ne peuvent pas travailler de la même manière. Il faudra donc revoir les contenus du « +3 », dans le « 24 heures présence élèves +3 heures de concertation-réunions ».

La question de l'Aide Personnalisée est aussi clairement posée ainsi que celle des contreparties financières (36 jours de classes supplémentaires/an à des frais supplémentaires : carburants, frais de garde...).

Les rythmes scolaires ne sont qu'une partie des temps de vie de l'enfant : temps périscolaire, vie de famille, loisirs ... Quels choix de société pour trouver LE BON RYTHME ?

Très bon dossier à télécharger sur <http://www.unsa-education.org/telechargement/education/QuestionsEduc2.pdf>

Ma rémunération de base :

Le traitement

C'est la valeur du point d'indice qui est la base de calcul. Sa valeur mensuelle brute est de 4,6303 €

et elle n'a pas augmenté (à la date où nous imprimons) depuis le gel du salaire des fonctionnaires, le 1^{er} juillet 2010.

Le supplément familial de traitement

Il est versé aux actifs en fonction du nombre d'enfants à charge, à raison d'un seul SFT par ménage. Bien choisir le parent

bénéficiaire est important puisqu'une part est proportionnelle au traitement (temps partiel ou plus fort indice par exemple).

- 1 enfant 2,29 €
- 2 enfants 10,67 € + 3% du traitement mensuel brut.
- 3 enfants 15,24 € + 8% du traitement mensuel brut.

Extrait de la brochure "Mon Guide PE" envoyé à tous nos adhérents

Tableau des traitements pour les titulaires et les stagiaires

Echelon	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
Certifiés, PE, PLP, PEPS, CPE et Cop classe normale			432	445	458	467	495	531	567	612	658
Brut mensuel			2 000,28 €	2 060,47 €	2 120,67 €	2 162,34 €	2 291,99 €	2 458,68 €	2 625,37 €	2 833,73 €	3 046,73 €
Net approché			1 656,91 €	1 706,77 €	1 756,63 €	1 791,15 €	1 898,54 €	2 036,63 €	2 174,69 €	2 347,29 €	2 523,72 €
Certifiés, PE, PLP, PEPS, CPE et Cop hors classe	495	560	601	642	695	741	783				
Brut mensuel	2 291,99 €	2 592,96 €	2 782,80 €	2 972,64 €	3 218,05 €	3 431,04 €	3 625,51 €				
Net approché	1 898,54 €	2 147,85 €	2 305,10 €	2 462,36 €	2 665,64 €	2 842,08 €	3 003,16 €				

Qu'est-ce que c'est ?

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité-Conditions de Travail est une nouvelle instance à l'Éducation nationale, installée depuis le 26 juin. Il appartient au CHS-CT d'identifier et d'évaluer les facteurs de risques pour les personnels. Il remplace le CHSD, comité d'hygiène et sécurité.

Du CHS au CHS-CT

Tout ou presque est dans le « CT » : considérer les conditions de travail des agents de la Fonction publique revient à reconnaître que eux aussi ont des problèmes de santé liés au travail et qu'il est normal de se préoccuper de la prévention des risques qu'ils encourent.

Loin d'oublier les questions d'hygiène et de sécurité, il s'agit bien aujourd'hui de prendre en compte les risques professionnels auxquels les agents sont exposés, les besoins en acteurs opérationnels compétents en matière de santé et de sécurité au travail, les nécessaires dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé au cours de la carrière (allongée avec la réforme des retraites).

Le CHS-CT départemental est placé sous l'autorité du DASEN. Il comprend :

- ▶ Le secrétaire général,
- ▶ 7 membres titulaires et 7 membres suppléants désignés par les organisations syndicales
- ▶ Le médecin de prévention
- ▶ L'assistant ou le conseiller de prévention
- ▶ L'inspecteur santé et sécurité au travail
- ▶ L'agent chargé du secrétariat administratif

Le président peut convoquer des experts ou personnes qualifiées en fonction de l'ordre du jour. Un secrétaire du comité est choisi par les membres du personnel parmi eux.

Il se réunit au moins trois fois dans l'année mais peut être également réuni rapidement en cas d'urgence.

AYEZ le réflexe de consigner les incidents santé et sécurité au travail dans le registre Sécurité au travail qui doit se trouver dans chaque école ! Ces incidents seront analysés par le CHS-CT.

Les missions

Le CHS-CT contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail. Il doit veiller à l'observation des prescriptions légales.

Il intervient en matière de condition de travail sur 3 thématiques :

- Moyens-espaces-outils et environnement : postes de travail (postures principales, charges...), environnement (type d'éclairage, propreté, bruit...), espaces (dimensions, encombrement...).
- Relations de travail : organisation du travail (planification, travail seul ou en équipe, évaluation du travail...), temps (durée du travail, pauses, horaires...), relations de travail (avec la hiérarchie...).
- Contenu, sens, rétribution et reconnaissance : autonomie, exigence, évaluation, rémunération...

Le CHS-CT peut :

Coopérer à la préparation de formations et veille à leur mise en œuvre.

Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels en proposant des actions de prévention sur le terrain.

Analyser les conditions de travail et les risques professionnels (en particulier les femmes enceintes)

Rappeler à l'employeur son devoir de surveillance médicale des agents. Intervenir en cas de danger grave et imminent en alertant le DASEN ou le recteur.

- Procéder et/ou diligenter des enquêtes.
- Procéder à des visites dans les établissements.
- Faire appel à un expert agréé.

Vos élus

UNSA-Education au CHS-CT 51

Eric HEBRARD,
professeur des écoles

Véronique TITEUX
chef d'établissement

Aline GEERAERTS,
professeure des écoles

Nacera FARES,
administrative.



Nos combats, nos revendications

Pour la réussite de tous les élèves

- Bâtir un système scolaire sans rupture de la maternelle au lycée
- Rendre obligatoire la scolarisation en maternelle dès 3 ans
- Doter la scolarité commune (école/ collège) d'un socle commun plus cohérent et moins technocratique
- Organiser le lycée autour de deux voies de formation d'égale dignité (la voie professionnelle, la voie des enseignements généraux et technologiques)
- Dispenser aux élèves en difficulté les aides nécessaires et adaptées sur le temps scolaire
- Donner les moyens de scolariser les élèves en situation de handicap dans les meilleures conditions
- Offrir à tous des conditions de scolarisation de qualité en baissant les effectifs, en rendant les programmes plus cohérents, en offrant une organisation du temps scolaire adaptée aux besoins des jeunes et en repensant l'évaluation des élèves.

Pour la reconnaissance et le respect des personnels

- Unifier progressivement l'ensemble des catégories d'enseignants pour construire un corps unique
- Maintenir l'organisation hebdomadaire des services et notre liberté d'organisation du travail
- Faire reconnaître l'évolution du métier, de la charge de travail, des missions spécifiques et des conditions particulières d'exercice par le biais de

compensations horaires ou financières

- Obtenir une revalorisation annuelle du point d'indice au moins égale à l'inflation, la création d'un 12eme échelon pour tous en classe normale ainsi qu'un élargissement de l'accès à la hors classe.
- Défendre un système d'évaluation-notation lié à l'inspection pédagogique dans le 1er degré et une évaluation qui prenne en compte les aspects pédagogiques et administratifs par les regards croisés des chefs d'établissement et inspecteurs dans le second degré
- Bénéficier d'une formation initiale en alternance, professionnelle et universitaire, puis d'une formation continue obligatoire
- Bénéficier d'une gestion de qualité des ressources humaines avec une politique globale de prévention, d'aide et de suivi des personnels tout au long de leur carrière dont l'accès à la médecine du travail. Assurer un suivi régulier des personnels, ainsi qu'un contrôle régulier des lieux et conditions d'exercice
- Obtenir un aménagement des fins de carrières (mobilité, allègements, CPA...)
- Accéder à une mobilité choisie qu'il s'agisse de mutations géographiques ou de changements de carrière.

Pour un service public de qualité

- Défendre le service public d'éducation nationale, laïque et gratuit
- Obtenir des financements publics

pour assurer la gratuité effective de la scolarité à tous les niveaux du système éducatif

- En finir avec la politique de concurrence scolaire entre établissements ainsi qu'avec la marchandisation de l'école
- Obtenir l'abrogation de la loi Carle ainsi que la remise en cause du principe de financement public des écoles privées
- Garantir la laïcité
- Redonner la priorité à l'Education Nationale
- Conduire toute une génération à une qualification
- Définir pour chaque citoyen, un « socle commun » de services publics garantis.

Retrouvez l'ensemble de notre projet syndical sur :
www.se-uns.org
 rubrique

« Rejoignez-nous / Notre projet ».



Vacances scolaires 2012 - 2013

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 4 sept 2012
Automne	du 27 oct au 12 nov
Noël	du 22 dec au 7 janv 2013
Hiver	du 16 fév au 4 mars
Printemps	du 13 avril au 29 avril
Fin année	Vendredi 5 juillet au soir

*Attention le mercredi 3 avril est travaillé toute la journée et le pont de l'ascension est supprimé.
 (Pour compenser les 2 jours en plus à la Toussaint)*



Adhérer au Se-UNSA : pourquoi ?

J'adhère et je bénéficie du bouquet adhérents :

Le magazine national l'Enseignant et ses suppléments :

Pédagogie, métier, analyses, fiches pratiques...toute l'info mensuelle à domicile.

Le Journal de l'Enseignant Marnais ainsi que les publications de l'UNSA et de la FGR-FP pour les retraités.



Des lettres en lignes régulières, nationales et départementales

Ciblage, réactivité...toutes les infos à chaud pour suivre l'actualité.



Un accès à des outils personnalisés sur **l'espace adhérent** dédié sur le site :

www.se-unsa.org



Des relais de proximité

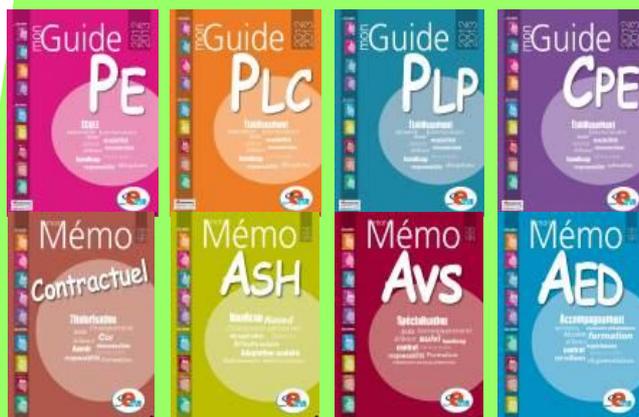
Des militantes et militants à votre écoute pour répondre à vos questions ou vous accompagner dans vos démarches, joignables facilement par mail ou sur leurs portables et à rencontrer lors des réunions d'information syndicale ou stages organisés par le Se-UNSA.

Un suivi personnalisé



Mutations, calculs de retraite, promotions, des conseils, de l'aide pour comprendre et suivre votre déroulement de carrière .

Calendrier, carnet de notes, Guides catégoriels mémos, clés du métier, agenda



Adressés chaque rentrée aux adhérents

Les plus de l'adhésion:

- Je bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de ma cotisation syndicale et à 100 % si je déclare mes frais réels,
- Je peux solliciter gratuitement l'Adéic (Association de défense du consommateur) pour me soutenir en cas de litige (au 01 44 53 73 93 ou www.adeic.asso.fr)
- Je profite de réductions à France Abonnements, d'invitations à des colloques ou des avant-premières de spectacles, de films